



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 mars 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 mars 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2005

**Foireexpo 2005 - Prise en charge des frais de déplacements et
d'hébergement pour l'animation du thème 'BRESIL'**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Geneviève RIZZI.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2005

DELIBERATION D20050124

d'hébergement pour l'animation du thème 'BRESIL'

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

A l'occasion de la 77^{ème} Foireexpo, ayant pour invité d'honneur "LE BRESIL", diverses personnalités sont accueillies à Niort et y séjournent pour préparer le thème et animer le pavillon : journalistes spécialisés, écrivains, experts, conférenciers, artistes.

La Foireexpo doit prendre en charge leur hébergement.

La Foireexpo doit prendre en charge leur nourriture pendant la durée de leur séjour.

Les frais de déplacement sont pris en charge par la Foireexpo sur la base du tarif SNCF en catégorie 2^{ème} classe ou remboursement des frais de péage ou de carburant sur présentation de justificatifs.

La totalité de ces dépenses est évaluée approximativement à 5.000 euros prévus au budget primitif 2005, 118, article 6257.

Sur présentation de justificatifs, ces frais pourront être payés par la régie d'avance de la Foireexpo.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Autoriser M. Le Maire à signer tous documents nécessaires pour la prise en charge des frais de transport, de nourriture et d'hébergement pour les intervenants du thème "BRESIL".

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 41 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 4 |

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)